



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Mardi 6 octobre 2020, à 15 heures

New York

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter une chaleureuse et sincère bienvenue à toutes les délégations participant, en présentiel ou par visioconférence, aux délibérations de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Je saisis également cette occasion pour remercier très sincèrement tous les États Membres pour le privilège et la distinction qu'ils ont accordés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence de cette très importante Commission.

Je suis en effet honoré et profondément redevable à tous les membres de la Commission de la confiance qu'ils ont placée en moi. Je tiens à assurer toutes les délégations que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de mes responsabilités afin que nos travaux soient menés avec efficacité et que nos efforts soient couronnés de succès. J'espère que nos délibérations seront guidées par un esprit de consensus et de compréhension.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Avant d'en venir aux questions à l'examen, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de la Commission en adressant mes félicitations à l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les débats de la Première Commission à la soixante-quatorzième session.

Je tiens également à rendre hommage aux autres membres du Bureau précédent qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de cette session et représenter la Commission dans les débats qui se sont tenus durant la reprise de la soixante-quatorzième session afin de rechercher des solutions pour assurer la continuité des opérations durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je suis déterminé à travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Bureau actuel pour continuer à trouver des solutions qui conviennent à la Commission.

Avant de poursuivre, je rappelle aux délégations que la Commission doit pourvoir un autre poste de vice-président à la suite de l'élection des membres du Bureau qui a eu lieu le 11 juin 2020 selon la procédure d'approbation tacite.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature de M. Bassem Hassan, de l'Égypte, au poste restant de vice-président de la Commission pour la présente session. Aucune autre candidature n'ayant été présentée,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M. Bassem Hassan, de l'Égypte, Vice-Président de la Première Commission pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je félicite chaleureusement M. Hassan pour son élection. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui, ainsi qu'avec les autres Vice-Présidents, M^{me} Corina-Cristina Lefter, de la Roumanie, et M. Ariel Penaranda, des Philippines, et avec la Rapporteuse, M^{me} María del Rosario Estrada Girón, du Guatemala. J'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de ces dernières semaines nous avons mis en place une approche collégiale et professionnelle solide de notre travail, ce qui est certainement de bon augure pour la présente session de la Commission. Je ne doute pas que la Commission bénéficiera grandement de cette sagesse collective.

Je tiens également à saluer le concours que nous apporte le Secrétariat, en particulier le Bureau des affaires de désarmement et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, car, sans leur travail et leur professionnalisme, nous ne serions pas réunis aujourd'hui.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 18 septembre 2020, nous entamons cette année une session unique en son genre de la Première Commission dans le contexte d'une crise sanitaire grave et sans précédent. Comme les membres le savent, les consignes de distanciation physique et les contraintes liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) empêchent la Première Commission d'organiser une session en bonne et due forme cette année.

Dans le cadre de l'évaluation des risques menée par l'ONU, il a été demandé qu'une seule personne par délégation soit présente dans la salle de l'Assemblée générale. Concernant la participation des observateurs aux grandes commissions, nous appliquerons la règle adoptée pour la plénière, c'est-à-dire qu'après que les sièges ont été attribués aux États Membres puis aux États observateurs et à l'Union européenne, selon le protocole suivi pour l'attribution des sièges à la soixante-quinzième session, les observateurs restants se verront attribuer des sièges uniquement s'il est prévu qu'ils prennent la parole.

Comme je l'ai déjà dit, cette situation extraordinaire exige que nous adoptions une approche responsable pour préserver la sécurité et la santé de chacun, tout en assurant la continuité des activités et l'exécution du mandat de la Première Commission, qui est de formuler des recommandations à l'Assemblée générale.

C'est pourquoi le Bureau de la Première Commission a tenu six réunions consacrées exclusivement à déterminer les modalités et les méthodes de travail envisageables pour la soixante-quinzième session de la Commission. Nous avons mené de vastes consultations individuelles et collectives avec les délégations, y compris par l'entremise de leurs représentants au Bureau, afin de définir une approche réaliste et flexible qui nous permette à tous de faire progresser les travaux de la Commission de la manière la plus inclusive et la plus transparente possible, tout en veillant à la participation de tous les États Membres sur un pied d'égalité. J'accueille avec satisfaction les avis exprimés par les États lors de la réunion d'information virtuelle que nous avons organisée le 24 septembre.

On ne soulignera jamais assez que les modalités proposées constituent une mesure temporaire prise à titre exceptionnel au regard des circonstances extraordinaires découlant de la pandémie de COVID-19 et qu'elle ne créera aucunement un précédent pour les travaux de la Commission.

La Commission est saisie du document A/C.1/75/1, qui contient les 20 points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière, tenue le 18 septembre (voir A/75/PV.2). La Commission est également saisie des documents A/C.1/75/CRP.1/Rev.1 et A/C.1/75/CRP.2, publiés en anglais uniquement, qui contiennent, respectivement, le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2020, lesquels tiennent compte des modalités proposées par le Bureau, ainsi que le calendrier des trois réunions virtuelles consacrées aux échanges de vues.

Avant d'examiner ces documents l'un après l'autre, je voudrais, avec l'indulgence de la Commission, faire quelques observations relatives à la procédure concernant le déroulement des travaux de la Commission. J'appelle également l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, qui figurent dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/75/250.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission en cette période difficile, j'entends, avec la coopération et le concours des membres, ouvrir nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je leverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. Par conséquent, je demande instamment à tous les orateurs, en particulier aux trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour une séance donnée, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite. À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier pendant cette session unique en son genre pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses résultats en matière d'utilisation des services et installations de conférence.

Je rappelle aux membres que l'Assemblée a décidé de poursuivre, à la présente session, la pratique consistant à lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que le Président d'une grande commission puisse déclarer une séance plénière ouverte et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 de son Règlement intérieur.

En ce qui concerne le débat général de cette année, qui débutera le vendredi 9 octobre, il est proposé de limiter les déclarations prononcées en personne à titre national à 10 minutes et les déclarations faites au nom d'un groupe à 13 minutes. Les déclarations plus longues peuvent être publiées sur le portail eStatements, qui a remplacé PaperSmart. Ces déclarations peuvent contenir des points de vue généraux, des questions spécifiques prioritaires qui demandent de l'attention et des propositions. Il est, en outre, proposé que les délégations prononcent leur déclaration en personne ou la soumettent par écrit. Compte tenu des avis formulés lors de la réunion d'information tenue à l'intention des États le 24 septembre, les déclarations préenregistrées seront également autorisées. Cependant, je dois souligner que seules les déclarations prononcées en personne seront consignées au procès-verbal. Les communications écrites figureront dans le recueil qui sera publié en tant que document de la Commission.

Dans le cadre des efforts visant à faciliter les travaux de la Commission, il ne sera pas possible d'organiser les traditionnels débats thématiques cette année. Sur la base des suggestions formulées par les États, il est proposé que les déclarations portant sur les

groupes thématiques soient présentées par écrit afin de pouvoir figurer dans le recueil qui sera publié en tant que document de la Commission. Ces dernières années, les sept groupes de questions sur lesquels la Commission a traditionnellement axé ses efforts durant cette phase de ses travaux sont les suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanisme de désarmement ».

En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les motions d'ordre, eu égard aux circonstances extraordinaires dans lesquelles la Première Commission se réunira pendant la présente session, le Bureau a proposé d'adopter les mesures suivantes à titre exceptionnel, sans que cela ne crée un précédent d'aucune sorte.

Premièrement, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde. Les déclarations faites en personne dans l'exercice du droit de réponse continueront à être inscrites au procès-verbal et à être prononcées à la fin de chaque séance ou à la fin de la journée si deux séances sont prévues dans une journée. Eu égard aux circonstances extraordinaires, il est proposé que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse puissent également être communiquées par écrit de sorte à pouvoir être reproduites, dans la langue de l'original, dans un recueil qui sera publié en tant que document d'information. En outre, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse à une communication écrite doivent être présentées par écrit.

Deuxièmement, la durée des explications de vote présentées en personne est limitée à cinq minutes, mais il est possible de les soumettre par écrit. Les explications de vote présentées en personne continueront de figurer dans le procès-verbal, tandis que celles soumises par écrit seront consignées dans le recueil qui sera publié en tant que document de la Commission.

À la demande du Bureau, le Secrétariat a distribué un document récapitulatif des délais prévus pour toutes les communications écrites. Les déclarations présentées par écrit dans le cadre du débat général doivent être soumises au Secrétariat le 23 octobre 2020 au plus tard, soit le dernier jour du débat général. Les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse aux déclarations présentées dans le cadre du débat général doivent être

soumises le 26 octobre au plus tard, soit un jour ouvrable après la fin du débat général. La date limite de dépôt des déclarations sur les groupes de questions est fixée au 30 octobre, soit le dernier jour des réunions virtuelles, tandis que celle de dépôt des déclarations écrites faites dans l'exercice du droit de réponse à ces déclarations est fixée au 2 novembre, soit un jour ouvrable après la dernière réunion virtuelle. Toutes les explications de vote présentées par écrit doivent être soumises au Secrétariat le 4 novembre au plus tard.

Je tiens à assurer les membres que j'ai l'intention de veiller à ce que la courtoisie diplomatique habituelle soit respectée dans tous les aspects du travail de la Commission, y compris dans les déclarations faites par écrit.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire deux déclarations, l'une au nom d'un groupe de pays et l'autre à titre national.

Je prends la parole au nom de la République de Cuba, de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela et de mon propre pays, la République islamique d'Iran, pour défendre le droit légitime des États Membres, tel qu'il est reconnu dans la Charte des Nations Unies, de participer aux travaux de l'Organisation sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Nous condamnons la discrimination de plus en plus systématique dont fait preuve le pays hôte dans l'application de l'Accord de Siège, empêchant ainsi l'exercice en toute indépendance des droits et privilèges souverains. Il est très préoccupant que le pays hôte impose des restrictions de voyage et de déplacement aux représentants d'États Membres, qu'il demande avec insistance que le personnel d'une mission s'installe ailleurs en pleine pandémie, qu'il fasse fi du principe de l'inviolabilité des locaux diplomatiques, qu'il procède à l'expulsion illégale et arbitraire de membres de missions permanentes et qu'il fasse obstacle au respect des obligations financières envers l'Organisation, dans le but d'empêcher les États Membres d'exercer pleinement leurs droits, y compris celui de vote.

Nous condamnons l'abus par les États-Unis de leur statut de pays hôte, en particulier en retardant ou en refusant catégoriquement la délivrance de visas, empêchant ainsi des délégations auprès de l'ONU d'accéder au Siège de l'Organisation. Nous réprouvons

fermement le refus du pays hôte de délivrer un visa aux 18 représentants d'un État Membre et sa décision sans précédent de ne pas délivrer de visa à un Ministre des affaires étrangères.

Nous condamnons également sa procédure discriminatoire de délivrance des visas, qui ne permet pas aux représentants de voyager pendant leur mission à New York. Cette pratique n'est rien d'autre qu'une tentative délibérée de nous empêcher de remplir pleinement et efficacement nos fonctions à l'ONU, ce qui restreint les droits et privilèges dont jouissent nos pays en tant que Membres de l'Organisation, en violation de la Charte, de l'Accord de Siège, en particulier des sections 11, 12, 13 et 27, ainsi que les dispositions pertinentes de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et de la Convention générale.

Les États Membres concernés ont à plusieurs reprises fait part de leurs préoccupations, mais en vain, malgré les demandes faites dans la résolution 74/195. Nous comptons donc sur les États Membres ici présents pour veiller à ce que les travaux de l'Organisation ne soient pas l'otage d'intérêts politiques.

Nous prenons note de la récente déclaration du Conseiller juridique, notamment de sa constatation selon laquelle les pourparlers avec les représentants du pays hôte sont au point mort. Nous prions le Secrétaire général d'user de ses pouvoirs afin de faire respecter le principe de l'égalité souveraine des États et de garantir que les États Membres puissent participer aux travaux de l'Organisation sur un pied d'égalité et sans discrimination. Nous demandons en particulier que soit appliquée la section 21 de l'Accord de Siège afin de trouver une solution juridique aux différends de longue date entre l'ONU et les États-Unis.

Enfin, nous vous prions, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de la Première Commission, d'assurer le suivi de ces problèmes persistants, en collaboration avec les autorités compétentes de l'Organisation, et de nous aider à accomplir nos obligations de manière efficace et à contribuer aux travaux de la Commission.

Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection à la Première Commission pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma

délégation. Celle-ci salue toutes les initiatives qui ont été prises sous votre direction avisée, ainsi que grâce aux échanges constructifs des États Membres et à la collaboration avec le Secrétariat, afin de préparer la tenue des réunions de la Première Commission pendant cette période hors du commun due à la pandémie.

Nous sommes conscients que la présente session de la Première Commission sera unique en son genre en raison de la grave crise sanitaire et que nous devons agir de manière à ne compromettre ni la sécurité et la santé des participants ni le bon fonctionnement de la Commission. Nous prenons acte du document établi à titre officieux par le Bureau sur ces deux questions, document dont l'utilité devra être prouvée en pratique.

Conformément à ce que notre région a fait observer à propos du document interne et du document officieux établis par le Bureau, nous réaffirmons que les modifications éventuelles à apporter au programme de travail de la Commission ne doivent pas porter sur le fond. Cela étant dit, nous faisons part de nos observations et présentons officiellement notre position sur les éléments suivants.

Premièrement, de nombreuses délégations ont exprimé plusieurs préoccupations en ce qui concerne les conséquences éventuelles des modalités proposées dans le document non officiel établi par le Bureau. En particulier, la tenue en ligne de consultations informelles a suscité de nombreuses questions et préoccupations concernant la transparence, l'inclusivité, la participation des États Membres aux débats sur un pied d'égalité, la confidentialité, la prévention de la transmission ou de la diffusion des consultations sur les médias sociaux sans le consentement des délégations concernées, le décalage horaire, de possibles conflits de calendrier et le manque d'échanges utiles entre les délégations. Pour réduire au minimum ces préoccupations, il faut réfléchir à des solutions appropriées.

Par ailleurs, bien qu'il soit de la prérogative des États Membres d'organiser des consultations informelles, nous savons gré au Secrétariat de tenir à jour les informations relatives aux horaires de ces consultations et aux liens pour y accéder.

Deuxièmement, la proposition consistant à soumettre des déclarations écrites et à exercer le droit de réponse par écrit pourrait être source d'incertitude pour les États Membres.

Troisièmement, dans toutes nos décisions, nous devons veiller à ce que la situation exceptionnelle actuelle ne crée pas de précédent pour l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je puis assurer le représentant de l'Iran que le Bureau fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la Commission travaille d'une manière transparente et fiable afin que tous les États puissent participer sur un pied d'égalité, dans la mesure du possible. Nous devons néanmoins garder à l'esprit que des problèmes surgiront inévitablement au fil des séances de la Commission. Le Bureau et moi-même sommes à l'écoute des États Membres, et nous sommes prêts à apporter toute modification nécessaire à nos méthodes de travail au fur et à mesure.

Puis-je considérer que le Comité souhaite procéder conformément aux modalités que j'ai exposées précédemment ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais maintenant appeler l'attention des membres sur les questions renvoyées à la Commission, telles qu'elles figurent dans le document A/C.1/75/1.

Premièrement, certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 93 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », portent sur la question dont traite le point 103, intitulé « Désarmement général et complet ». J'ai été informé que l'Assemblée générale examinera le rapport de l'AIEA le mercredi 11 novembre 2020.

Deuxièmement, le point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision à la prochaine session de la Commission, en 2021. À cet égard, la Commission est invitée à prendre connaissance d'une note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/75/INF/4, qui contient des informations sur l'ordre de roulement à la présidence de la Première Commission, conformément à la résolution 72/313.

Enfin, le point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale dans l'objectif d'élargir le débat sur les rapports

concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune information sur cette question.

Je vais maintenant donner quelques précisions concernant le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission, tel qu'il figure dans le document A/C.1/75/CRP.1/Rev.1, publié en anglais uniquement.

Comme indiqué dans le document A/C.1/75/CRP.1/Rev.1, la Première Commission débutera ses travaux de fond le vendredi 9 octobre. Au total, elle tiendra 16 séances consacrées aux travaux de fond, dont quatre auront trait à la prise de décision sur les projets de résolution et de décision. Les séances se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale, qui est la salle la plus adaptée pour tenir des réunions en présentiel, au cours desquelles un vote peut être organisé, en respectant les mesures de distanciation physique. Toutes les délégations prendront la parole depuis leur place. La Commission doit mener ses travaux à bien d'ici le 4 novembre. La dernière réunion en présentiel servira à parer aux éventuels imprévus rencontrés par la Commission.

Contrairement aux années précédentes, les travaux de la Première Commission se dérouleront en deux phases. La première phase sera consacrée au débat général sur tous les points de l'ordre du jour et la seconde phase à la prise de décision sur tous les projets de texte. Je vais revenir brièvement sur ce à quoi nous devrions nous attendre pour chacune de ces phases.

La première phase, consacrée au débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, se déroulera du 9 au 23 octobre, sur 12 séances au total. J'ai été informé que le Président de l'Assemblée générale s'adressera à la Commission dans la matinée du vendredi 9 octobre. Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole.

Comme les années précédentes, l'inscription sur la liste des orateurs se fera via l'application eSpeakers depuis le portail e-deleGATE. Je crois savoir qu'un nombre considérable de délégations se sont déjà inscrites sur la liste, et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole mais qui ne se sont pas encore inscrites à le faire le plus rapidement possible. Comme indiqué dans

le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le lundi 12 octobre, à 18 heures.

Je rappelle également à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole fixé pour les déclarations, à savoir 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de délégations. Je demande instamment que nous respections ces limites de temps afin de répondre aux préoccupations réelles exprimées par les délégations au fil des ans à propos de la gestion du temps, en particulier dans les circonstances exceptionnelles de cette année. Les délégations dont les déclarations sont relativement longues sont invitées à en prononcer une version abrégée et à en communiquer la version intégrale afin qu'elle soit mise en ligne sur le portail eStatements.

En l'absence d'un débat thématique sur des questions précises, trois réunions informelles de deux heures chacune seront organisées en ligne pour permettre un dialogue interactif sur des sujets spécifiques pendant le débat général. Ces réunions virtuelles informelles comprendront un échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes, ainsi que la présentation de rapports, un échange avec la société civile et des tables rondes auxquelles participeront des experts indépendants et d'autres hauts responsables de haut rang proposés par les groupes régionaux. On trouvera de plus amples informations sur ces réunions virtuelles, qui bénéficieront de services d'interprétation dans les six langues officielles, dans le document A/C.1/75/CRP.2, publié en anglais uniquement.

À cet égard, le Secrétariat a contacté les délégations pour leur proposer des sessions de formation à l'utilisation de la plateforme virtuelle Interprefy. Les délégations qui n'ont pas pu y participer doivent contacter le Secrétariat au plus tard demain avant la fermeture des bureaux.

La deuxième et dernière phase des travaux de la Commission, consacrée à la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera

sur un total de quatre séances, qui se tiendront le mardi 27 octobre et le mercredi 4 novembre. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 15 octobre à 16 heures. Le respect de ce délai garantira la publication en temps voulu de l'ensemble des projets dans toutes les langues officielles. Tous les projets seront examinés au cours de séances tenues en présentiel en suivant la procédure habituelle en quatre étapes : premièrement, nous entendrons les déclarations d'ordre général au titre de chaque groupe de questions ; deuxièmement, nous passerons aux explications de position ou de vote avant la Commission se prononce ; troisièmement, nous nous prononcerons sur les projets de texte ; et, enfin quatrièmement, nous entendrons les explications de position ou de vote après que la Commission se soit prononcée.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience de la Commission au fil des ans s'agissant de la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont est saisie la Commission, les auteurs et coauteurs désireux d'organiser des consultations sur les projets de texte sont invités à s'adresser aux responsables du Secrétariat au sein du Bureau des affaires de désarmement et du Secrétariat de la Première Commission pour la marche à suivre.

Dans le même temps, je rappelle à toutes les délégations que, conformément au paragraphe 12 de la décision 34/401, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur lui. Le Bureau a par ailleurs appelé l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7 et au paragraphe 81 du document A/75/250. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée.

Enfin, dernier point, il est rappelé aux délégations qu'elles peuvent consulter le document intitulé « Incidences sur le budget-programme : cadre réglementaire, procédure et pratique à l'intention des grandes commissions », qui a été élaboré par la Division du budget et que l'on peut consulter sur le portail e-deleGATE. Il contient des informations sur la

procédure d'établissement de l'état des incidences sur le budget-programme qui seront très utiles aux délégations durant l'élaboration de leurs projets de texte.

Tous les projets de texte déposés figureront dans un document de séance et seront répartis selon les sept groupes de questions que j'ai mentionnés. Je rappelle aux délégations que le parrainage des projets de texte se fera à nouveau cette année sous forme électronique via l'application eSponsorship, depuis le portail e-deleGATE.

Au cours de la phase de prise de décisions, les travaux de la Commission continueront de s'appuyer sur les documents officiels publiés par le Secrétariat contenant la liste des textes des projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission devra se prononcer chaque jour. Ces documents officiels seront révisés quotidiennement par le Secrétariat aux fins de l'actualisation des projets de texte prêts pour examen à chacune des séances restantes.

À ce sujet, je propose que la Commission maintienne la procédure suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai mentionnés. De même, pendant cette phase de prise de décisions, un projet de programme de travail et de calendrier provisoires pour la soixante-seizième session sera publié en tant que document de séance et distribué pour examen et adoption par la Commission.

Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront fournies sur la manière dont nous procéderons. La note traditionnelle élaborée par le Secrétariat au sujet des règles de base pour la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision sera notamment disponible sur le portail e-deleGATE.

La liste des documents dont la Commission est saisie à la présente session, y compris ceux déjà publiés ou ceux à paraître, figure dans le document publié sous la cote A/C.1/75/INF/1, en anglais uniquement. L'un des documents à paraître consiste en une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/75/INF/2, en anglais uniquement. Le module pour la liste électronique des participants sera disponible sous peu pour les listes des membres des grandes commissions et pour celle des délégations à la soixante-quinzième session. Les coordonnateurs au sein des missions permanentes devront soumettre les noms des participants en utilisant un formulaire en ligne et télécharger une copie scannée

de la note verbale pertinente. Chaque Mission n'aura à présenter qu'une seule fois sa liste pour toutes les grandes commissions. La date limite pour le dépôt des listes est fixée au 26 octobre.

Le Département de la communication globale publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après chaque séance.

La Commission va maintenant examiner le document A/C.1/75/CRP.1/Rev.1, publié en anglais uniquement. Avant que nous nous prononcions sur ce document, des délégations souhaitent-elles faire des observations ou poser des questions sur les informations que je viens de fournir concernant l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session ?

Aucune délégation ne souhaitant prendre la parole, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires publiés sous la cote A/C.1/75/CRP.1/Rev.1 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de calendrier indicatif des réunions virtuelles figurant dans le document A/C.1/75/CRP.2, publié en anglais uniquement.

Comme il n'y a pas de commentaires ou de questions sur le calendrier indicatif des trois réunions virtuelles, puis-je considérer que le Comité souhaite procéder conformément au document A/C.1/75/CRP.2 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : En fonction de l'évolution de la situation concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de laquelle dépend la possibilité de continuer à tenir des réunions en présentiel, les deux options suivantes seront envisagées.

Dans le cas de la première option, c'est-à-dire s'il devenait urgent de réduire le nombre de réunions tenues en présentiel pendant la pandémie de COVID-19, la Commission se prononcerait sur les projets de texte directement en séance plénière, sur la base d'un mandat confié au Président de l'Assemblée générale par la Commission et d'une approche coordonnée convenue

par les six grandes commissions afin que les délégations passent moins de temps sur place pour adopter ces projets. Le rapport de la Rapporteuse contiendrait la décision prise par la Commission et, en cas de vote, préciserait le projet de texte pour lequel il est recommandé de se prononcer directement en séance plénière.

Dans le cas de la seconde option, c'est-à-dire s'il devenait impossible de tenir des séances en présentiel tant de la Commission que de la plénière de l'Assemblée en raison d'une deuxième vague de la pandémie et d'un retour à la première phase du plan de réouverture de l'ONU, les États Membres devraient envisager d'adopter une décision de procédure visant à inscrire toutes les questions renvoyées à la Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée à l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session, ainsi que de proroger tous les mandats énoncés dans les résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

J'appelle maintenant l'attention des membres sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », et sur l'article 99 a) du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

À cet égard, dans sa résolution 72/313, l'Assemblée a décidé de définir la répartition des présidences des grandes commissions pour ses 10 prochaines sessions, c'est-à-dire de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième session. Conformément à l'annexe de la résolution 72/313, c'est le Groupe des États d'Afrique qui désignera la présidente ou le président de la soixante-seizième session, qui se tiendra en 2021.

Conformément à notre programme de travail et au calendrier, la Commission se réunira à nouveau dans cette salle le vendredi 9 octobre, à 10 heures précises, pour entamer ses travaux de fond dans le cadre du débat général. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des membres au cours des prochaines semaines.

La séance est levée à 15 h 55.